

Commune de NEUVECELLE



Opération :

Projet

EQUIPEMENTS DE SERVICES PUBLICS sur le secteur de MILLY

Concours de Maîtrise d'Oeuvre restreint sur Esquisse

Date limite de remise des prestations :

29 Avril 2016

PROCES VERBAL DU JURY – Phase analyse et classement des PRESTATIONS – CONCOURS MOE

2ème réunion du Jury : Mercredi 8 Juin 2016

Le présent Jury de Concours est chargé d'analyser et de classer les 3 projets des candidats retenus selon les critères indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence pour :

Projet

EQUIPEMENTS DE SERVICES PUBLICS sur le secteur de MILLY

Concours de Maîtrise d'Oeuvre restreint sur Esquisse

PROCES VERBAL

Phase analyse et classement des PRESTATIONS CONCOURS MOE

Le **MERCREDI 8 JUIN 2016 à 12h00** s'est réuni le Jury de Concours de la Commune de Neuvecelle :

Placé sous la Présidence de :

- Madame VIOLLAND Anne-Cécile , Maire (ou son représentant)

Membres du Jury (titulaires) :

- LACHAT Hervé, Adjoint au Maire
- WENDLING Nadine, Adjointe au Maire
- CHAFFANEL Bernard, Adjoint au Maire

Membres du Jury (suppléants) :

- HARDUIN Frédéric, Conseiller Municipal
- TISSOT Fabien, Conseiller Municipal
- QUEROIS Nathalie, Conseillère Municipale

Personnalités désignées :

- Mme Isabella FALGUEIRETTES (directrice de l'école élémentaire) ou son représentant
- Mme Véronique VUARGNOZ (directrice de l'école maternelle) ou son représentant

Personnalités qualifiées :

- Mr Frédéric BIRRAUD, Architecte
- Mr Patrick GIROMINI, Architecte
- Mr Didier ONDE, Architecte du CAUE

Autres personnalités (sans droit de vote):

- Mr le Trésorier Principal ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes ou son représentant

Absents / Excusés :

- Mme Isabella FALGUEIRETTES absente excusée remplacée par Mme MARTIN Géraldine sa représentante
- Mr Patrick GIROMINI, Architecte

Assistaient également (sans disposer d'un droit de vote ni de voix consultative) :

- Mme DURET, Adjointe au Maire
- Mr BACINO Jérôme, ADELPHÉA (AMO)

I- PREAMBULE

La séance est ouverte à 12h00.

Les membres du jury sont invités à remplir la liste de présence.

Le président du Jury, vérifie le quorum.

Le quorum ayant été atteint, le Jury peut valablement débiter ses travaux.

Après avoir accueilli les membres du Jury, le Président rappelle le rôle du Jury de Concours et indique le déroulement du travail de celui-ci.

La Présidente rappelle que les trois candidats retenus à l'issue de la 1ère réunion du Jury de Concours sont :

- DE JONG
- ATELIER PNG
- TECTONIQUE

Les trois candidats ont remis leurs prestations dans les délais et leurs contenus sont conformes au règlement du Concours.

La commission technique (destinée à faciliter préalablement le travail de l'analyse technique) s'est réunie les **mercredis 4 et 18 mai 2016** afin d'analyser les projets.

II- DEROULEMENT DU JURY

Le Jury procède à l'analyse des prestations (de manière anonyme) en se fondant sur les critères de la consultation.

Les membres du Jury décident de retenir, concernant le vote, la méthode du vote à bulletin secret.

Lecture est faite aux membres du Jury des rapports d'analyse et des lettres d'observation des trois candidats.

Ce rapport de la commission technique est remis à chacun des membres du Jury ainsi que les courriers des candidats en réponse au rapport de la commission.

Les membres du Jury prennent ensuite connaissance simultanément des 3 projets et des maquettes mis à leur disposition.

Après avoir analysé individuellement les trois projets, les membres du Jury engagent les débats.

Le Jury a la responsabilité de dresser le procès verbal de l'examen des prestations dans lequel il consignera ses observations, le résultat des échanges entre les membres du Jury, afin de formuler au final un avis motivé sur son choix.

Le procès verbal est signé par tous les membres du jury.

Les offres restent anonymes jusqu'à l'établissement définitif du classement par le Jury .

III- ANALYSE, CLASSEMENT et AVIS MOTIVE DU JURY SUR L'EXAMEN DES PRESTATIONS

Après analyse des projets et des maquettes le Jury émet les observations suivantes :

Candidat	Observations
A	<p>Le candidat A respecte le programme, avec un délai de réalisation assez court et une maîtrise des coûts. L'accent est mis sur l'aspect intergénérationnel du projet avec la volonté de tout regrouper dans un seul et même bâtiment. Un autre point positif est l'idée de créer un espace événementiel pour le quartier. Toutefois l'orientation prise vers un bâtiment principal très massif, très compact constitue finalement l'inconvénient majeur du projet car celui-ci présente un impact visuel fort sur le quartier. Impression d'un objet posé sans prise en compte de son environnement. Par ailleurs les espaces au sol dégagés ne sont pas suffisamment bien exploités pour l'activité propre de l'équipement. Côté école, l'entrée commune est trop massive. Inquiétude sur le fonctionnement des flux d'entrée des enfants. Les 4 classes créées à l'écart de l'ensemble du groupe scolaire ne seront pas pertinentes à l'usage. Enfin, le fait d'avoir abandonné la prise en compte du parking (bien que ce choix ait été clairement justifié) constitue au final un handicap par rapport aux deux autres projets qui ont judicieusement intégré des zones de stationnement souterraines. Au final le projet a choqué par son manque d'intégration au paysage et une organisation générale peu convaincante.</p>
B	<p>Le candidat B respecte le programme, avec un délai de réalisation cohérent mais un dépassement de coût non négligeable. Le projet est totalement intégré et très séduisant au premier abord. C'est une image « vendeuse » mais, pas très réaliste. Le bâtiment s'intègre en douceur dans le terrain, mais l'architecture est mal adaptée à la commune. L'organisation permet de créer des cheminements piétonniers ouverts aux publics (promenade avec vue sur le paysage). Les vues pénétrantes entre le gymnase et le restaurant scolaire étaient une idée intéressante. La réorganisation des écoles est intéressante (notamment avec l'accueil des parents), mais pas complètement satisfaisante au niveau des flux d'enfants et du fonctionnement de l'école avec ses équipements annexes. Le fonctionnement de la maternelle maintenu sur deux niveaux n'est plus très pratique dans l'ensemble proposé. Des inquiétudes quand au coût de fonctionnement général du bâtiment (gestion, sécurité incendie, entretien,...). Au final (excepté un coût plus élevé et une architecture décalée avec l'environnement) le projet ne présente pas véritablement de gros défauts, mais pas non plus d'intérêt en terme d'organisation et de fonctionnement.</p>
C	<p>Le candidat C respecte le programme, avec un délai de réalisation cohérent et une maîtrise des coûts. Bien que déroutant à priori, plus on rentre dans le projet, plus les points positifs ressortent avec évidence. Le projet est à l'échelle de son environnement avec un ensemble d'unités séparées qui ont chacune leur rôle dans un concept discret. L'esprit de village apporte un aspect déstructuré mais constitue aussi un projet très structuré (avec une colonne vertébrale est-ouest reliant tous les équipements les uns aux autres). L'intégration est très bonne avec cette « famille » de bâtiments liés les uns aux autres. L'organisation et le fonctionnement du projet ne sont pas sans défaut (notamment la gestion de l'arrivée des parents en maternelle), mais la trame mise en place peut facilement permettre des adaptations (à l'inverse des deux autres projets beaucoup plus figés dans leurs architectures respectives très marquées). Le projet est structuré mais non figé, permettant des modifications et une évolutivité dans son organisation et son fonctionnement interne. L'organisation de la maternelle est par contre très pertinente sur un seul niveau. Le parti pris de prendre ses distances avec le programme est osé (démolition de certains bâtiments) et le contre-pied de certaines orientations sont bénéfiques à l'ensemble ainsi constitué. Le niveau de classement des établissements peu s'avérer in-finé très favorable. Les créations d'espaces intérieurs (aérés et mutualisables) et extérieurs (intimistes et très conviviaux) sont judicieux. Le parking est intéressant (important en gain de places) et s'insère parfaitement dans le projet. C'est au final un projet cohérent, maîtrisé en coût, fonctionnel avec une vraie identité qui s'intègre parfaitement dans le quartier.</p>

Le Jury propose le classement suivant et motive son choix :

Classement Final	Candidat	Nombre de voix du Jury
1er	ATELIER PNG	9
2ème <small>ex aequo</small>	DE JONG	0
2ème <small>ex aequo</small>	TECTONIQUE	0

Avis motivé du Jury :

Le candidat C présente un projet qui respecte le programme, il propose en outre un délai de réalisation cohérent et maîtrise les coûts des travaux proposés.

Le point essentiel est l'intégration des équipements et des différents services dans l'environnement immédiat par son aspect éclaté et l'esprit village qui s'en dégage. Malgré la dimension déstructurée des unités fonctionnelles du projet, ces dernières sont totalement intégrées les unes aux autres par une colonne vertébrale qui traverse le projet d'est en ouest, reliant l'ensemble des services dans un environnement aéré et protégé.

A la différence des projets A et B qui s'imposent par leurs architectures respectives, le projet C se fait remarquer par une vraie identité adaptée à la commune.

L'organisation et le fonctionnement du projet sont pertinents. Le projet C présente l'avantage par rapport aux deux autres projets de ne pas être figé dans une enveloppe architecturale très marquée et de permettre une évolution et des adaptations possibles afin d'améliorer les propositions déjà très intéressantes.

Le projet C a réussi à prendre ses distances avec le programme en lui apportant des améliorations notables et très bénéfiques à l'ensemble de l'opération .

Au final le projet C qui regroupe de nombreux avantages par rapport aux deux autres projets (intégration, flexibilité, facilité d'exploitation et coût) s'impose à l'unanimité des voix du Jury au 1er tour de vote.

Le Jury se prononce par ailleurs favorablement sur le fait que les indemnités prévues peuvent être intégralement versées aux candidats non retenus. L'anonymat a été respecté jusqu'à l'avis du Jury.

La séance est levée à : 18h00

Fait à NEUVECELLE, le mercredi 8 Juin 2016

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Président du Jury :

Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Maire (ou son représentant)

Membres du Jury (titulaires) :

Membres du Jury (suppléants) :

Monsieur LACHAT Hervé,
Adjoint au Maire

Monsieur HARDUIN Frédéric,
Conseiller Municipal

Madame WENDLING Nadine,
Adjoint au Maire

Monsieur TISSOT Fabien,
Conseiller Municipale

Monsieur CHAFFANEL Bernard,
Adjoint au Maire

Madame QUEROIS Nathalie,
Conseillère Municipal

Personnalités désignées :

Isabella FALGUEIRETTES (directrice de l'école élémentaire) ou son représentant

Véronique VUARGNOZ (directrice de l'école maternelle)
ou son représentant

Personnalités qualifiées :

Frédéric BIRRAUD, Architecte

Didier ONDE, Architecte du CAUE

Patrick GIROMINI, Architecte

Fait à Neuvecelle, le Mercredi 8 Juin 2016